

Une des figures les plus éminentes de l'Etat luxembourgeois sous le régime hollandais, un des plus puissants propagateurs des idées mises en avant par Pestalozzi et la grande Révolution française au sujet de l'école populaire, est incontestablement Jean-Baptiste Gellé. Ni le nom patronymique de cet homme, ni son éducation ne révèlent une origine spécifiquement luxembourgeoise. Si, quand même, l'influence de cette personnalité extraordinaire a été si féconde relativement à l'institution d'une administration autochtone luxembourgeoise et à l'introduction d'un enseignement primaire, nourri aux sources mêmes du peuple, nous en pouvons déduire que notre pays était depuis toujours une plaque tournante d'un mouvement intereuropéen.

Jean-Baptiste Gellé est né le 23 juillet 1777 à Créhange (Krichingen), département de la Moselle, canton de Falquemont selon l'administration générale de la France d'alors. Gellé avait neuf ans quand sa famille vint s'établir à Luxembourg en 1786. Son père était commerçant et acquit le droit de bourgeoisie par l'effet de son affiliation à la corporation des marchands de la ville de Luxembourg en 1787, usage fréquent en ce temps de régime pré-révolutionnaire. Gellé fils, de son côté, avait été légitimé Luxembourgeois de ce fait, mais il ne s'en contenta pas et fit renforcer sa qualité de Luxembourgeois par une naturalisation en due forme, en 1816.

Gellé fréquenta l'école paroissiale (Pfarrschule) de la ville de Luxembourg, et il y fit montre de qualités particulières. Il n'est dit nulle part, s'il avait déjà fréquenté une école primaire française, ayant déjà neuf ans en arrivant à Luxembourg. Mais l'évolution de ses études et l'épanouissement de cette belle figure nous le fait présumer. Enfin, il réussit à se faire admettre au collège de Luxembourg où il parcourut, sans difficulté aucune, tous les degrés de l'échelle. Gellé avait fini ses études humanitaires quand les Français entrèrent à Luxembourg en 1795.

L'administration française étant venue remplacer celle de l'Autriche, notre jeune compatriote Gellé se prêtait à merveille à faire preuve de ses connaissances générales, surtout celle du français qui, du jour au lendemain, était devenue d'une importance capitale pour le pays. Son premier emploi fut celui de secrétaire adjoint de la ville de Luxembourg, poste qu'il occupa du 1er nov. au 1er octobre 1796. A cette date, il entra définitivement dans l'administration du Département des Forêts, encore une fois en qualité de secrétaire adjoint. Il devait y trouver une occupation qui répondait à ses qualités naturelles, car c'est ici surtout qu'il pouvait donner toute la mesure de ses moyens. A une cadence extraordinaire, il parcourut les différents échelons de l'ordre administratif, sensiblement égal déjà au nôtre d'aujourd'hui. Le 1er octobre 1797, il avança au grade de commis et quelque temps après, il accéda aux fonctions de chef de bureau. A l'âge de 23 ans, en 1800, il fut déjà promu chef de division de la préfecture du département.

C'est le moment où il devint membre du «Cercle constitutionnel de Luxembourg» qui s'était formé dans le but de discuter «toutes questions politiques, littéraires, de sciences et d'arts ainsi que celles qui peuvent